

## CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE « COLIBRI 1 »

### ENTRE LES SOUSSIGNES,

Monsieur et Madame

Email :

Ci- après dénommé(e) « le bailleur » d'une part

### ET

Monsieur et/ou Madame, :

Adresse:

Téléphone:

né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, demeurant [\_\_\_\_\_], à [\_\_\_\_\_];

Email :

Ci-après dénommé(e) « Le Preneur » d'autre part

Il a été convenu entre les parties que le Bailleur loue au Preneur le logement tel que décrit ci-dessous aux conditions suivantes :

#### **1. OBJET DU CONTRAT DE LOCATION**

La villa, objet du présent contrat est louée meublée à titre saisonnier.

Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet la location à usage d'habitation principale ou usage mixte professionnel et d'habitation principale.

En conséquence, elles conviennent que leurs droits et obligations respectifs seront régis par les stipulations du présent contrat, par l'arrêté du 28 décembre 1976 modifié et à défaut par les dispositions du code civil.

#### **2. DESIGNATION DU LOGEMENT**

2.1. Adresse du logement : Villa 12 « Colibri 1 », baie de Boucotte, Cap Skirring, Sénégal

Point gps : 12°24'01.9"N 16°45'47.1"W

2.2. Date de construction : 2010,

2.3. Détail et référence de l'annonce : **Colibri 1**

2.4. Une description précise du logement est jointe en Annexe A

2.5. site : Cap-villacolibri.com

### **3. DUREE DE LA LOCATION SAISONNIERE**

Le Bailleur loue au Preneur le logement **du**                      **au**

une durée maximum de              **nuits non renouvelable.**

L'heure d'arrivée prévue est de 16h mais nous nous adapterons en fonction de vos horaires .  
En cas d'empêchement ou de retard, veuillez prévenir Marie Jeanne de votre heure d'arrivée.

Le Preneur s'engage expressément à avoir intégralement libéré le logement à 11 h au plus tard, et remettra les clefs au Bailleur ou à son préposé :

Madame : **Marie Jeanne Diatta**

Tél : **+221 775 669 282**

Lors du début de la location, le Bailleur ou son préposé remettra au Preneur les clefs et les instructions relatives au logement.

### **4. PRIX DE LOCATION ET CHARGES**

Les Parties ont convenu de fixer le **loyer à**              € par nuit pour l'intégralité de la durée de la location décrite au paragraphe 2 et 3, pour un **maximum de 10 personnes , hors ménage final,**

**Soit :**

Le loyer ci-dessus comprend, pour toute la durée de la location, l'assistance du personnel, le ménage, durant le séjour, le paiement des charges locatives et des fournitures disponibles rappelées ci-après :

- Eau de ville
- Gaz bouteilles
- Electricité
- Accès Internet
- Aide-ménagère
- Linge de maison et draps

Coordonnées bancaires (RIB) du Bailleur :

Le Bailleur remettra au Preneur une quittance pour tout versement effectué.

## **5. RESERVATION**

Afin de procéder à la réservation du logement, le Preneur retourne le présent contrat, complété, paraphé à chaque page et signé.

## **6. ACOMPTE**

Le Preneur s'engage à verser un acompte de € correspondant à 50% du prix total de la location indiquée au paragraphe 4. Ce versement sera effectué par virement bancaire sur le compte du Bailleur indiqué au paragraphe 4, au plus tard huit jours après l'envoi du contrat de location faite de quoi, la réservation sera considérée comme nulle.

## **7. DEPOT DE GARANTIE**

Le Preneur déposera au Bailleur un montant de **1500 € à titre de dépôt de garantie** destiné à couvrir les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causé par le Preneur, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets.

Le dépôt de garantie sera restitué au Preneur dans un délai maximum d'un mois après son départ, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causé par le Preneur, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets.

## **8. REGLEMENT DU PRIX**

Le solde du montant du loyer indiqué au paragraphe 4 **soit** après déduction du montant des arrhes, sera versé par le Preneur au plus tard **30 jours avant l'entrée dans le logement, ainsi que la garantie locative ;**

Le Preneur effectuera ce versement par virement sur le compte du bailleur comme indiqué au paragraphe 4, ainsi que le montant de la garantie locative. (& 7)

## **9. CESSION ET SOUS-LOCATION**

Le présent contrat de location est conclu intuitu personae au profit du seul preneur identifié en tête du contrat.

Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition -même gratuite-, sont rigoureusement interdites. Le Preneur ne pourra laisser la disposition des lieux, même gratuitement et/ou par prêt, à une personne étrangère à son foyer.

## **10. ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRES**

Un état des lieux et un inventaire du mobilier mis à disposition du Preneur sont remis au Preneur lors de l'entrée dans le logement.

Si l'état des lieux et l'inventaire ne sont pas établis et signés par le Bailleur, ou son représentant, et le Preneur simultanément (état des lieux et inventaires contradictoires), l'état des lieux et l'inventaire réalisés par le Bailleur seul et remis au Preneur lors de son entrée dans le logement seront contestables

par le Preneur dans un délai de 48 heures suivant l'entrée dans le logement. A défaut de contestation par le Preneur dans ce délai de 48 heures, l'état des lieux et l'inventaire réalisés par le Bailleur et communiqués au Preneur à son entrée dans les lieux seront réputés acceptés sans réserve par le Preneur.

Un état des lieux et un inventaire seront établis par les Parties à la fin de la location, chacune en conservant un exemplaire signé.

A défaut d'état des lieux et/ ou d'inventaire à la fin de la location ou si le Preneur établit seul l'état des lieux et/ ou l'inventaire à la fin de la location, l'absence de contestation par le Bailleur dans les 48 heures suivant la fin de la location vaudra restitution des lieux en bon état et/ou inventaire complet.

### **11. DECLARATION DU BAILLEUR**

Le Bailleur déclare être propriétaire du logement et en avoir la libre disposition et la pleine jouissance durant la période définie au paragraphe 3

### **12. OBLIGATIONS DU PRENEUR**

- Le Preneur usera paisiblement du logement loué et du mobilier et équipements suivant la destination qui leur a été donnée par le bail et répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive.
- Le Preneur entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté et de réparations locatives en fin de contrat. Si des objets figurant à l'inventaire sont brisés ou détériorés, le Bailleur pourra réclamer leur valeur de remplacement.
- Il devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de radio, télévision et autres,
- les feux et barbecue au bois sont interdits, vu que les toitures sont en paille.
- Le Preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol et déprédations dans les lieux loués.
- Il respectera le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, conformément au descriptif qui lui a été remis.
- Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le Bailleur ou son mandataire en font la demande.

### **13. ANNULATION**

La signature du contrat engage les deux parties de manière irrévocable. Aucune résiliation n'est possible sauf accord écrit des parties. Si le Preneur renonce à la location, il reste redevable de la totalité du loyer.

#### **14. ASSURANCES**

[Le Preneur a contracté une assurance multirisque de type RC, afin de se prémunir contre les risques locatifs (dégâts des eaux, incendies...) lors de sa réservation sur le site internet d'Homelidays.com auprès de la compagnie [\_\_\_\_\_]. Une copie de la police d'assurance pourra être demandée par le Bailleur au Preneur lors de son entrée dans les lieux.]

#### **15. RESILIATION DE PLEIN DROIT**

En cas de manquement par le Preneur à l'une des obligations contractuelles, le présent bail sera résilié de plein droit. Cette résiliation prendra effet après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre recommandée ou lettre remise en main propre restée infructueuse.

#### **16. ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, le Bailleur et le Preneur font élection de domicile dans leurs domiciles respectifs. Toutefois, en cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent. Le présent contrat et ses suites sont soumis à la loi française.

\* \*  
\*

**Date :**

**Fontenelle/Alleva**

.....  
[\_\_Prénom Nom\_\_]

« Lu et approuvé »

Le Bailleur

Le Preneur

**ANNEXE A**  
**DESCRIPTION DU LOGEMENT**

---

**Description :**

Nombre de pièces principales : 10  
Superficie totale des lieux loués :350m2  
Piscine : 13m x 6 m, à débordement, chauffée.  
Jardin : 5000m2 arboré,  
Cuisine : super équipée, table bar, 6 tabourets,  
Salon : salon, deux fauteuils  
Living et salle à manger : 1 table, 8chaises,  
Chambre parentale (1), lit 160 cm, SLD, , WC individuel, dressing, vue piscine et mer  
Chambre (2), 2 lits 90 cm , table de nuit, SLD , WC individuel, dressing, meuble de rangement, vue jardin  
Chambre (3) 1 lit de 160 cm, table de nuit, SLD et SLB WC individuel, dressing, meuble de rangement vue jardin  
Chambre (4), 1 lit de 160 cm, table de nuit, SLB , WC individuel, dressing, meuble de rangement , terrasse, vue mer et piscine  
Chambre (5) individuelle, 1 lit de 180 cm, SLD , WC individuel, dressing, meuble de rangement, vue mer et piscine  
Table extérieur, sous patio, en bois massif, 4m x 1m, et dix chaises  
Terrasse, 8 chaises longues, en bois , 2 chaises longues, tressées  
Patio extérieure :canapé 3places, et 2 fauteuils , table , chaises  
Canapé extérieures, parasol  
Places de Parking : 10

**Situation :**

Exposition et vue :sud / Ouest  
Distance de la mer : 50 m, accessible via un escalier privé  
Distance du centre-ville : 4 km  
Distance des commerces : 4km épicerie saisonnière, 4km village  
Distance de la plage :50 m via un accès privé  
Distance de l'Aéroport : 5km

**Equipement :**

Eau : oui  
Gaz : oui  
Air Conditionné : oui  
Téléphone : non  
Internet : oui  
Télévision : 1 téléviseurs  
Terrasse extérieure 150m2,  
10 transats, 3 parasols  
Douche extérieure  
Patio avec table en teck  
Piscine